

fédération
des services
publics

la
cgt

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE : JE VOTE CGT!



Enseignant-es artistiques : mes missions ont un sens, mon vote aussi

Partout en France, les syndicats CGT et leurs représentant-es au sein des instances paritaires locales et nationales portent les besoins, les aspirations et les revendications des personnels. Ils mènent la bataille revendicative pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

25 000 assistants (ATEA), professeurs (PEA), « Dumistes » et directeurs travaillent dans les collectivités territoriales (conservatoires, écoles de musique, danse, théâtre, arts plastiques). Autant de métiers passion où l'enseignement artistique rime avec le service public. Excellant dans leur art, elles et ils sont formés pour enseigner à des publics de tous âges et de tous niveaux dans les établissements culturels et scolaires.

Pourquoi faudrait-il accepter que l'État étrangle la filière enseignement artistique ?

Depuis la réforme des rythmes scolaires de 2013, les

missions de l'enseignement artistique spécialisé (EAS) sont déportées vers une éducation artistique et culturelle (EAC) avec moins de moyens humains et financiers.

Est-il acceptable que l'enseignement artistique soit sacrifié sur l'autel de l'austérité budgétaire ? Il est urgent d'assurer la continuité de l'action publique sur tout le territoire. Or les effectifs sont en baisse depuis plusieurs années. Nous revendiquons une politique d'enseignement artistique ambitieuse et l'octroi de leviers financiers pour que les employeurs publics puissent exercer leurs compétences décentralisées en matière d'enseignement artistique et d'éducation artistique et culturelle. Comment peut-on trouver normal qu'un sous-professorat existe dans les conservatoires alors que, dans l'Éducation nationale et l'enseignement supérieur, les professeurs sont tous en catégorie A (bac +5) ?

En 2018, le rapport du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a présenté les difficultés salariales, la précarité croissante liée à la contractualisation, le

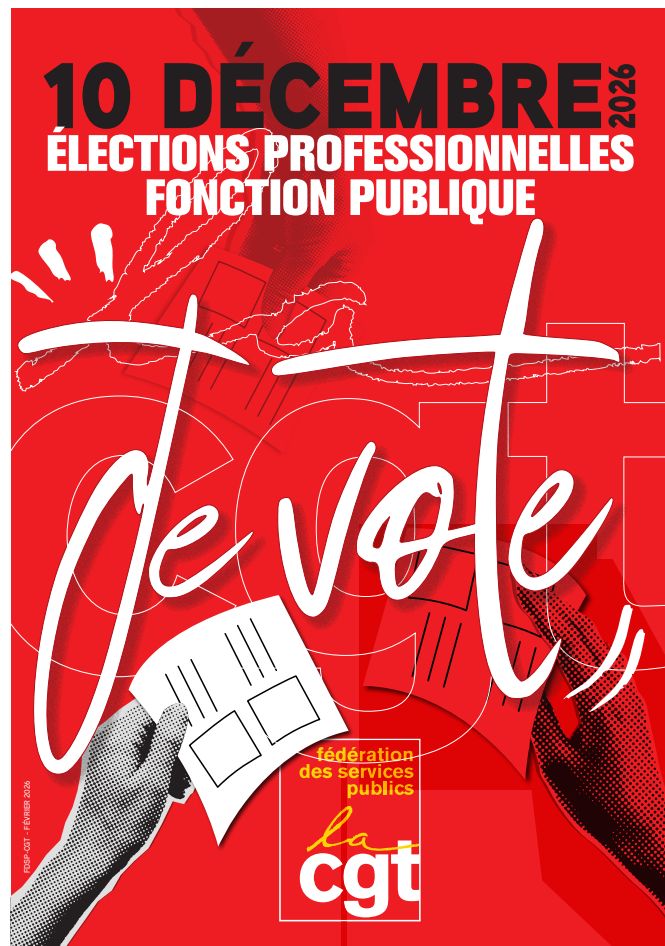
fractionnement du temps de travail, l'organisation irrégulière des concours et la dégradation des conditions de travail des enseignant-es. Depuis, les gouvernements successifs n'ont pas agi ni amélioré la situation des enseignant-es.

La reconnaissance des qualifications, des rémunérations et des évolutions statutaires, c'est possible !

Nous demandons que ces personnels soient traités en équité vis-à-vis des autres filières de la FPT et des collègues de l'Éducation nationale :

- Une politique artistique et culturelle décentralisée articulant EAS et EAC ;
- Le reclassement des assistant-es en catégorie A à la suite du classement du diplôme d'État (DE) au niveau II (licence) du Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) ;
- Une revalorisation des grilles indiciaires correspondant au niveau de responsabilité, de qualification et de missions en catégorie A ;
- La revalorisation des primes spécifiques à la profession ;
- La création d'un 3^e grade de professeur d'enseignement artistique (PEA) ou un cadre d'emplois spécifique pour l'enseignement supérieur ;
- La reconnaissance des maladies professionnelles ;
- Un concours chaque année et des dispositions de résorption de la précarité ;
- Pour les PEA, créer la discipline « intervenant scolaire » ;
- La reconnaissance du temps consacré à la pratique artistique ;
- Un statut particulier pour les musiciens d'orchestre.

Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent-es et des salarié-es dans toutes les ins-



tances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.



**MES MISSIONS ONT UN SENS,
MON VOTE AUSSI**

**DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
JE VOTE CGT !**



**Connaissez vos droits,
lisez notre guide «Droits des agents»
en scannant le QR code**



**Pour vous syndiquer en ligne,
scannez le Flashcode!**